****

**LE CAHIER D’ACTEURS**

Dans le cadre de la concertation préalable des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET), et en complément du questionnaire mis en ligne sur leurs sites internet ainsi qu’à la réunion publique prévue début novembre, les Communautés de Communes de l’Est de la Somme, de la Haute Somme et Terre de Picardie proposent aux acteurs de leur territoire *(tels que les entreprises, les artisans, les agriculteurs, les associations, les organismes publics, parapublics ou privés, les collectifs d’élus ou d’associations, les organismes consulaires etc.)* de s’exprimer en rédigeant un cahier d’acteurs : **Quelles initiatives (en cours, à venir, en réflexion) sont menées sur le territoire pour contribuer à la lutte contre le changement climatique ?**

Le cahier d’acteurs est à la fois un moyen d’information et un outil d’expression :

* **Moyen d’information** : Il permettra au public et aux acteurs du territoire de prendre connaissance des initiatives et propositions pour les plans d’actions des PCAET.
* **Outil d’expression** : Il permettra aux acteurs de s’exprimer, de diffuser des résultats d’études ou leurs analyses sur la trajectoire climatique du territoire.

Ce cahier d’acteurs est donc une opportunité pour fédérer une diversité d’acteurs, pour inscrire le territoire dans une dynamique durable, et pour valoriser les actions collectives ou individuelles existantes et à venir.

Ainsi, en complétant ce document, vous partagez vos engagements et vous êtes identifiés comme acteur de la transition énergétique et vous alimentez les PCAET des 3 Communautés de Communes.

Il est possible de soumettre votre cahier d’acteurs du 1er octobre au 30 novembre 2020.

*Vous pouvez déposer plusieurs cahiers d’acteurs selon le nombre d’initiatives menées*.

**MODE D’EMPLOI**

•Le cahier des acteurs est une participation libre et volontaire, son contenu relève de la totale responsabilité de son auteur et n’engage que lui-même.

•La proposition de cahier d’acteurs doit être adressée au format Word au PETR Cœur des Hauts de France (fichier téléchargeable sur le site [www.coeurdeshautsdefrance.fr](http://www.coeurdeshautsdefrance.fr) rubrique aménagement du territoire ⮞ PCAET ⮞ concertation préalable / ainsi que sur les sites internet des Communautés de Communes) :

* Par voie électronique à l’adresse suivante : pcaet@coeurdeshautsdefrance.fr (Madame Justine LECOMTE - Chargée de mission PCAET)

•Les Communautés de Communes et/ou le PETR Cœur des Hauts de France peuvent refuser la contribution d’un cahier d’acteurs si elle n’apporte pas suffisamment d’enrichissement ou ne respecte pas certaines règles :

* L’auteur doit être clairement identifié.
* Le cahier d’acteurs s’inscrit dans le cadre de la concertation préalable et doit avoir un lien avec son objet, à savoir l’élaboration des PCAET et vise à son enrichissement.
* La contribution ne doit pas comporter de propos injurieux ou diffamatoires
* Le cahier d’acteurs n’a pas vocation à servir de relais d’un intérêt personnel ou de promotion personnelle.
* Il rend compte d’observations, de propositions d’un avis, d’une opinion
* Il est argumenté et les sources doivent être citées.
* Les sites internet auxquels renvoie le cahier d’acteurs ou les hyperliens doivent obéir aux mêmes règles.

•Les règles éditoriales à respecter :

* 2 pages maximum en police Arial 11
* Titre
* Nom de de la structure et du responsable de la contribution (coordonnées, téléphone, site internet…).
* Le logo de la structure
* Un texte de présentation de la structure comportant des informations sur les buts et missions, son statut (toutes les informations nécessaires au public pour identifier l’auteur).
* Finalité(s) de votre engagement et les éventuels autres acteurs mobilisés
* Etat d’avancement de l’engagement
* Un texte de présentation générale des propos de l’auteur (développement des arguments).
* Une conclusion/synthèse (l’essentiel de la pensée – principaux arguments).

Plusieurs graphiques ou photos peuvent être intégrés. Ces derniers doivent être accompagnés d’une légende et des autorisations nécessaires.

•A réception de la contribution, les EPCI et le PETR Cœur des Hauts de France examine la pertinence des arguments développés et si elle répond aux règles édictées ci-dessus.

•Après validation de l’acteur, les cahiers d’acteurs seront diffusés sur nos moyens de communication dédiés aux Plans Climat (sites internet des EPCI et du PETR, diffusion auprès des acteurs mobilisés dans l’élaboration des PCAET…) – Sauf avis contraire de votre part.

**CONTRIBUTION**

⬝Titre de la contribution :

⬝Nom et coordonnées de la structure :

⬝Logo de la structure :

⬝Présentation de la structure :

⬝Descriptif de votre engagement :

⬝Engagement :

🞏Mis en place

🞏En cours

🞏A venir

⬝Finalités de votre contribution :

🞏Réduction des émissions de Gaz à effet de serre

🞏Adaptation au changement climatique

🞏Réduction de la consommation énergétique

🞏Amélioration de la qualité de l’air

🞏Développement des énergies renouvelables

🞏Sensibilisation / Information

⬝Autres acteurs mobilisés :

⬝Conclusion / synthèse :